



Remplissez ce formulaire pour enregistrer un transfert direct. Cochez les cases qui s'appliquent à vous et lisez les instructions et les définitions à la dernière page de ce formulaire. Les renvois législatifs dans ce formulaire sont tirés de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**Partie I – Rentier/Participant**

Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale
Adresse		Numéro de téléphone

**Section A – Transfert provenant d'un REER, d'un FERR, d'un RPD ou d'un RPAC**

<input checked="" type="checkbox"/> Je suis le rentier d'un REER.	_____	Numéro et nom du régime individuel
<input type="checkbox"/> Je suis le rentier d'un FERR.	_____	Numéro et nom du fonds individuel
<input type="checkbox"/> Je suis le participant d'un RPD.	_____	Numéro et nom du régime du participant
<input type="checkbox"/> Je suis le participant d'un RPAC.	_____	Numéro et nom du régime du participant
Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC	Adresse de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC	

**Section B – Description du montant à transférer**

Je demande le transfert :  de tous les biens,  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$ ou  de \_\_\_\_\_ paiements de \_\_\_\_\_ \$,

représentant la totalité ou une partie des biens de mon REER non échu ou d'un compte RPD ou RPAC qui est mentionné à la section A.

en argent ou  en biens.

Je demande le transfert (sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année) :  de tous les biens ou  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$, représentant une partie des biens de mon FERR qui est mentionné à la section A. Je demande ce transfert :  en argent ou  en biens.

**Section C – Renseignements sur le REER, FERR, RPA, RPD, RPAC ou de la rente auquel les fonds sont transférés**

<input checked="" type="checkbox"/> Je demande le transfert du REER, du RPD ou du RPAC mentionné ci-dessus dans mon REER :	REER collectif de l'Université McGill -524-040
<input type="checkbox"/> Je demande le transfert du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC mentionné ci-dessus dans mon FERR :	_____
<input type="checkbox"/> Je demande le transfert du REER ou du RPAC mentionné ci-dessus dans mon compte de participant au RPD :	_____
<input type="checkbox"/> Je demande le transfert du REER, du FERR ou du RPAC mentionné ci-dessus dans mon compte de participant au RPA :	_____
<input type="checkbox"/> Je demande le transfert du RPD ou du RPAC mentionné ci-dessus dans ma rente :	_____
<input type="checkbox"/> Je demande le transfert du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC mentionné ci-dessus dans mon compte de participant au RPAC :	_____
Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de la rente ou de l'administrateur du RPA, du RPD ou du RPAC	Adresse de l'émetteur du REER, du FERR ou de la rente ou de l'administrateur du RPA, du RPD ou du RPAC
Morneau Shepell	895 Don Mills Rd, Tower One, #700, Toronto, ON M3C 1W3
Signature du rentier/participant	Année Mois Jour ou <input type="checkbox"/> Voir la lettre ci-jointe.

**Partie II – Cessionnaire**

1. Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevons les biens, nous les porterons au crédit du rentier ou du participant du régime ou du fonds mentionné à la section C de la partie I. Si le régime ou le fonds est un REER ou un FERR conforme à un modèle, il sera conforme au modèle suivant :

REER collectif de l'Université McGill - 524-040 Nous vérifierons les renseignements sur le régime ou fonds figurant à la section C de la partie I et, s'il y a lieu, nous ajouterons ou corrigerons des renseignements.

Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds

2. Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sinon nous en demanderons l'enregistrement ou l'agrément.

Nom du cessionnaire REER collectif de l'Université de McGill au soin de Morneau Shepell	Signature de la personne autorisée	Année Mois Jour
---	------------------------------------	-----------------

**Partie III – Cédant (N'émettez pas de feuillet T4RSP, T4RIF ni de feuillet T4A pour le montant transféré.)**

1. Nous avons transféré \_\_\_\_\_ \$ du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC qui est mentionné à la section A de la partie I au cessionnaire qui est nommé à la section C de la partie I. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un autre FERR, RPA ou RPAC, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.

2. Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la « définition » à la dernière page de ce formulaire?  Oui  Non  Sans objet

3. L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REER ou au RPD?  Oui  Non  Sans objet

4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REER ou d'un RPD auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé?  Oui  Non  Sans objet

Époux ou conjoint de fait	Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale
---------------------------	----------------	---------------------	----------------------------

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les \_\_\_\_\_ \$ comme montant immobilisé, selon la *Loi sur les normes de prestation de pension* ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) \_\_\_\_\_.

Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés.  Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant	Signature de la personne autorisée	Année Mois Jour
---------------	------------------------------------	-----------------

**Partie IV – Réception par le cessionnaire (N'émettez pas de reçu d'impôt pour le montant transféré.)**

Nous avons reçu \_\_\_\_\_ \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie I et, s'il y a lieu, de la partie III.

Nom du cessionnaire	Signature de la personne autorisée	Année Mois Jour
---------------------	------------------------------------	-----------------

# Instructions

## Qui peut utiliser ce formulaire?

### Émetteur d'un FERR

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146.3(2)e, de la totalité ou d'une partie des biens du fonds à l'émetteur d'un autre FERR ayant le même rentier, ou pour enregistrer un transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un autre FERR ayant le même rentier. Vous pouvez également enregistrer un transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1), d'un FERR d'un rentier à une provision à cotisations déterminées d'un RPA auquel le rentier participait avant le transfert.

### Émetteur d'un REER non échu

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146(16)a, de la totalité ou d'une partie des biens du régime à l'une des personnes suivantes :

- l'émetteur d'un autre REER ayant le même rentier;
- l'émetteur d'un FERR ayant le même rentier;
- l'administrateur d'un RPA, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime;
- l'administrateur d'un RPD, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime;
- l'administrateur d'un RPAC, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime.

### Administrateur d'un RPD ou d'un RPAC

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146(21) ou 147.5, de la totalité ou d'une partie des biens du compte de participant au régime à l'une des personnes suivantes :

- l'émetteur d'un REER ou d'un FERR selon laquelle le participant est un rentier;
- le fournisseur de rente autorisé afin d'acquiescer une rente admissible pour le participant;
- l'administrateur d'un RPAC, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime;
- l'administrateur d'un RPD ou RPA (**seulement lorsque le transfert est effectué d'un RPAC, selon le paragraphe 147.5(21)**), afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime.

### Remarque

Vous n'êtes pas tenu d'utiliser ce formulaire. Vous pouvez choisir la méthode d'enregistrement que vous voulez, pourvu que vous (le cédant) fournissiez au cessionnaire tous les renseignements dont il a besoin pour faire le transfert correctement (par exemple, en indiquant si les fonds proviennent d'un régime immobilisé, d'un régime de l'époux ou conjoint de fait, ou d'un FERR admissible).

**N'utilisez pas** ce formulaire pour les transferts suivants :

- le transfert direct d'une conversion totale ou partielle d'une rente de REER dans un autre REER, RPD, RPAC ou FERR (utilisez plutôt le formulaire T2030, *Transfert direct selon le sous-alinéa 60Iv*);
- le transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un REER, un RPD ou un RPAC (utilisez plutôt le formulaire T2030);
- le transfert direct d'un REER, d'un RPD, d'un RPAC, ou d'un FERR en raison de la rupture du mariage ou de l'union de fait (utilisez plutôt le formulaire T2220, *Transfert provenant d'un REER, d'un FERR, ou d'un RPD dans un autre REER, FERR, ou RPD après rupture du mariage ou de l'union de fait*).

## Qui remplir ce formulaire?

**Partie I** – Le rentier/participant qui demande le transfert remplit et signe la partie I. Il remet ensuite quatre copies du formulaire à l'émetteur du REER, du FERR ou à l'administrateur du RPD, du RPA ou du RPAC (le cessionnaire) auquel les biens doivent être transférés. Si le cessionnaire remplit la partie I pour le rentier/participant, il peut joindre une copie d'une lettre signée par le rentier/participant dans laquelle ce dernier demande le transfert direct. Cette lettre tient lieu de signature.

**Partie II** – Le cessionnaire remplit et signe la partie II. Il envoie ensuite toutes les copies du formulaire à l'émetteur du REER, du FERR ou l'administrateur du RPD ou du RPAC (le cédant) duquel les biens seront transférés.

**Partie III** – Le cédant remplit et signe la partie III. Il conserve une copie du formulaire et envoie les trois autres au cessionnaire avec les biens transférés.

**Partie IV** – Le cessionnaire remplit et signe la partie IV de toutes les copies. Il conserve ensuite une copie du formulaire, en renvoie une au cédant et remet la dernière au rentier/participant.

## Exigences de déclaration

En cas de transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1), 146(21) ou 147.5(21) ou l'alinéa 146(16)a ou 146.3(2)e, le montant transféré ne représente pas un revenu pour le rentier/participant. Par conséquent, le cédant ne doit pas déclarer le montant transféré sur un feuillet T4RSP, T4RIF ou T4A. De même, le cessionnaire ne doit pas émettre un reçu, puisque le rentier/participant ne peut pas déduire de son revenu le montant transféré.

## Autres exigences

L'émetteur d'un FERR qui procède à un transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146.3(2)e, doit verser au rentier/participant le montant minimum pour l'année.

Dans tous les cas, le cédant ne doit pas retenir l'impôt sur le revenu sur le montant transféré, selon le paragraphe 146.3(14.1), 146(21), 147.5(21) ou l'alinéa 146(16)a ou 146.3(2)e.

## Définitions

**Acronymes** – La liste suivante énumère les acronymes que nous utilisons :

**FERR** – fonds enregistré de revenu de retraite

**REER** – régime enregistré d'épargne-retraite

**RPA** – régime de pension agréé

**RPAC** – régime de pension agréé collectif

**RPD** – régime de pension déterminé

**Administrateur** – Personne, groupe de personnes ou institution qui a la responsabilité d'administrer un RPA, un RPD ou un RPAC.

**Émetteur du FERR** – Personne décrite au paragraphe 146.3(1), avec qui un rentier a conclu un arrangement qui est un FERR.

**Émetteur du REER** – Personne décrite au paragraphe 146(1), avec qui un rentier a conclu un contrat ou un arrangement qui est un REER.

**FERR admissible** – FERR établi avant 1993 dans lequel aucun bien n'a été transféré ou versé après 1992 ou FERR établi après 1992 qui contient seulement des biens transférés d'un FERR admissible.

**Numéro du régime individuel ou numéro du fonds individuel** – Numéro du compte, du contrat, du certificat, ou tout autre numéro d'identification attribué par l'émetteur du REER ou du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC.

**Participant** – Particulier (autre qu'un fiduciaire) qui détient un compte selon le régime et qui a le droit de recevoir des paiements d'un RPD, d'un RPA ou d'un RPAC.

**RPAC** – Régime d'épargne-retraite auquel vous et votre employeur participant cotisez. Le revenu accumulé dans le RPAC n'est pas imposé tant que le fonds y demeurent.

**RPD** – Régime de pension ou accord semblable qui est prescrite par le *Règlement de l'impôt sur le revenu* comme un « régime de pension déterminé » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (actuellement le régime de retraite de la Saskatchewan est le seul arrangement pour un régime de pension déterminé). De nombreuses règles visant les REER s'appliquent aussi aux RPD.

**Rentier** – Personne qui a le droit de recevoir des paiements d'un REER ou d'un FERR.